|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Bureau des radiocommunications (BR)** | | |
| Lettre circulaire  **CM/29** | | 08 janvier 2025 |
|  | | |
|  | | |
| **Aux Administrations des États Membres de l'UIT** | | |
|  | | |
|  | | |
| Objet: | **Amélioration de l'accès numérique aux publications de l'UIT** **relatives au service maritime** | |
|  |
|  |
|  | | |
|  | | |

Les publications de l'UIT relatives au service maritime sont diffusées conformément à l'Article **20** du Règlement des radiocommunications et comprennent les publications suivantes:

– nomenclature des stations côtières et des stations effectuant des services spéciaux (Liste IV);

– nomenclature des stations de navire et des identités du service mobile maritime assignées (Liste V); et

– manuel à l'usage des services mobile maritime et mobile maritime par satellite (Manuel maritime).

Depuis 2001, ces publications sont distribuées aux utilisateurs sur CD-ROM et au format papier.

La présente Lettre circulaire a pour objet d'annoncer que toutes les publications relatives au service maritime seront disponibles dans un nouveau format numérique. Ce format permettra aux utilisateurs de télécharger sur leur PC les publications depuis une page web dédiée et d'en consulter le contenu via une nouvelle application de bureau. Celle-ci offre des capacités de recherche améliorées et une interface conviviale. Ces mises à jour ont déjà été mises en œuvre pour l'édition de 2024 du Manuel maritime et seront étendues à toutes les publications relatives au service maritime à partir de 2025.

Pour veiller à ce qu'elles soient accessibles à tous les utilisateurs, les publications améliorées relatives au service maritime seront également disponibles sur clé USB et sur CD-ROM. Toutefois, le format téléchargeable deviendra le principal mode de distribution. Le Manuel maritime continuera d'être distribué au format papier, en plus des autres formats. On trouvera des informations sur la manière d'obtenir ces publications de l'UIT et une brève description des formats à l'adresse suivante: <https://www.itu.int/sales/digital-publications/formats>.

Le Bureau des radiocommunications a également amélioré les moyens d'authentification des publications relatives au service maritime à bord des navires, afin de garantir la conformité aux exigences selon lesquelles les navires doivent être munis de ces publications, comme indiqué dans l'Appendice **16** du Règlement des radiocommunications.

À cette fin, une fonction actualisée de lecture de code QR a été mise en œuvre, facilitant ainsi la vérification et l'authentification des publications relatives au service maritime lors des inspections des stations de navire effectuées pour le compte des administrations. Une application mobile destinée à aider les inspecteurs de navire à vérifier ces publications à bord des navires devrait être déployée en 2025.

Votre Administration est priée de bien vouloir porter les informations figurant dans la présente Lettre circulaire à l'attention des autorités maritimes de votre pays.

Le Bureau des radiocommunications reste à la disposition de votre Administration, ainsi que des utilisateurs des publications de l'UIT relatives au service maritime et des abonnés à ces publications, pour tout complément d'information ou toute précision qui pourrait s'avérer nécessaire concernant les sujets traités dans la présente Lettre circulaire, à l'adresse [brmail@itu.int](mailto:brmail@itu.int).

Mario Maniewicz  
Directeur

**Distribution:**

– Aux Administrations des États Membres de l'UIT

– Aux Membres du Comité du Règlement des radiocommunications